

**DICTÉE (5 points)**

Consignes pour la dictée à l'attention du surveillant-lecteur :

On fera faire la dictée **les vingt dernières minutes** de la première partie, soit une heure dix après le début de l'épreuve.

Lors de la dictée, on procédera successivement :

- 1) à une lecture préalable, lente et bien articulée du texte ;
- 2) à la dictée effective du texte, en précisant la ponctuation et en marquant nettement les liaisons ;
- 3) à la relecture, sans préciser cette fois-ci la ponctuation mais en marquant toujours les liaisons.
- 4) à l'issue de cette relecture, on transcrira lisiblement au tableau :  
Leïla Sebbar, *Les femmes au bain*, 2009.

On demandera aux candidats d'écrire une ligne sur deux.

On ne répondra pas aux questions éventuelles des candidats après la relecture du texte ; ils en seront avertis avant cette relecture.

**Elle marchait seule. Elle s'est assise, pour lire. Jamais je n'avais vu une femme seule lisant sur un banc du jardin, à cette heure où les familles s'en vont, où les promeneurs se dirigent vers la sortie. J'ai marché jusqu'au bout de l'allée, je me suis retourné, elle lisait, insensible au jardin, au vent de la mer, à l'ombre du soir, au silence soudain. Je me suis demandé quel livre la possédait ainsi. J'ai attendu, pas longtemps, et j'ai marché en sens inverse. Je me suis assis près d'elle. Son corps n'a pas frémi, elle n'a pas tourné la tête vers moi. Elle lisait.**

D'après *Les Femmes au bain*, Leïla Sebbar, 2009.